



**PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS
DU MERCREDI 19 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre et le dix-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUIN sous la présidence de Monsieur Robert GARRABÉ, Maire.

Présents : GARRABÉ R, ANDRODIAS M, OMS RM, GARCES R, CASADEVALL P, AICARDI A, LAPORTE G, MATHEU M, MISO A, MATHIOT D, SAQUÉ N, OMARI A, KNOBLOCH C

Arrivée à 18H30 : D'AMATO M

Absents excusés : DIDIER C pouvoir à ANDRODIAS M, BARBOUTY D pouvoir à OMS, BAILLE E pouvoir à GARCES R, BERNIER M, RESPAUT JL,

Secrétaire : MATHEU M

Membres en exercice : 19

Présents : 13

Quorum atteint

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MATHEU M

Ordre du jour

- Délibération relative à l'actualisation des statuts du SPANC 66 et à la modification de son règlement de service – rapporteur M. Michel ANDRODIAS
- Approbation de la nouvelle convention avec la Communauté de Communes du Vallespir pour l'instruction des autorisations d'urbanisme – rapporteur M. Michel ANDRODIAS
- Convention foncière avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie pour le partage foncier des secteurs de projet du nouveau faisceau ferroviaire – rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Subvention Ecole de Rugby du Vallespir – rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2024

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2024 par le rapporteur.

Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2024

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2024

2) Délibération relative à l'actualisation des statuts du SPANC 66 et à la modification de son règlement de service – rapporteur M. Michel ANDRODIAS

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel ANDRODIAS, 1er adjoint délégué au SPANC66, qui expose à l'assemblée que le SPANC66, par délibérations respectivement n°09/2024 et n°12/2024 en sa session du 28 mars 2024, a approuvé à l'unanimité sa nouvelle adresse qui se localise désormais Bureaux du Parc, Allée de Barcelone Bâtiment C 66350 TOULOUGES.

Cette migration d'adresse a impliqué dès lors la modification des statuts du syndicat en ce qui concerne son article 4 « siège de l'établissement » et de son règlement de service.

Il précise que conformément à la délibération n°09/2024 du SPANC66 sus-mentionnée, il appartient aux communes membres de délibérer pour approuver cette modification d'adresse

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20240031

3) Approbation de la nouvelle convention avec la Communauté de Communes du Vallespir pour l'instruction des autorisations d'urbanisme – rapporteur M. Michel ANDRODIAS

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel ANDRODIAS, 1er Adjoint délégué à l'urbanisme.

Celui-ci rappelle la délibération n°2024/083/D du 29 avril 2024 de la Communauté de Communes du Vallespir laquelle pose les principes de la nouvelle convention qui lie les communes à l'EPCI en ce qui concerne l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il indique qu'il y a lieu de délibérer sur cette nouvelle convention, sans conséquences financières, qui prend en compte les évolutions règlementaires.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230032

4) Convention foncière avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie pour le partage foncier des secteurs de projet du nouveau faisceau ferroviaire – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention pré-opérationnelle « distriport-autoroute ferroviaire » signée le 21 mai 2019 d'une durée initiale de 5 ans et arrivée à son terme.

Il s'agissait d'une convention signée entre la communauté de communes du Vallespir et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) dont l'objet était de « *confier à l'EPF une mission d'acquisitions foncières sur les secteurs « distriport » et « Vinyes d'en Cavalles » en vue de réaliser une opération d'aménagement (relocalisation, requalification) visant à l'accueil d'activités économiques notamment en lien avec l'activité logistique et de ferroutage* ».

En soi, cette convention a constitué une première étape dans le projet de développement de la plateforme ferroviaire située à Le Boulou.

Il rappelle que l'EPF est un Etablissement Public de l'Etat à caractère Industriel et Commercial (EPIC) habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter les opérations d'aménagement.

Il contribue à la définition et la mise en œuvre de stratégies foncières pour favoriser le développement durable des territoires, la lutte contre l'étalement urbain et la limitation de l'artificialisation des sols.

Ce projet d'extension des infrastructures ferroviaires de Le Boulou sous l'égide d'une gouvernance constituée d'un COPIL présidé par l'État, a conclu à la désignation définitive du lieu d'implantation sur le secteur d'En Cavailles à Le Boulou inscrit initialement dans la convention pré-opérationnelle.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que ce projet concerne la commune de St Jean Pla de Corts car il implique une vue d'ensemble qui se traduit notamment par la requalification du secteur de péage autoroutier, ancienne base de travaux.

Il précise que la Communauté de Communes du Vallespir a sollicité l'EPF par courrier du 24 janvier 2024 pour un accompagnement sur ce projet de développement de l'autoroute ferroviaire dans la continuité de la convention pré-opérationnelle, qui se traduit dès lors par le projet de convention dite « convention grand projet » entre St Jean Pla de Corts, Le Boulou, la Communauté de Communes du Vallespir et l'EPF d'Occitanie pour une durée de 10 ans, laquelle durée doit permettre à la Communauté de Communes du Vallespir de provisionner progressivement les sommes nécessaires au rachat du foncier porté par l'EPF. La commune de Saint-Jean Pla de Corts n'est nullement concerné sur le plan financier par ce dossier.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230033

5) Subvention Ecole de Rugby du Vallespir – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 200 € à l'École de Rugby du Vallespir qui accueille d'années en années d'avantage de jeunes joueurs et qui fait face à de nombreux frais de fonctionnement

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230034

Questions diverses

☛ **Mr le Maire** informe l'assemblée de la situation actuelle du distriport du Boulou : subsiste la seule activité de location de certains bureaux qui permet de couvrir les frais de fonctionnement annuels. Il y avait bien un projet de requalification en accueillant des prestataires de services, des commerces, un cinéma mais ce projet n'a pas abouti car l'opérateur n'a pas pu assurer le financement. Dès lors la solution souhaitée serait la liquidation juridique du distriport et la liquidation de l'actif net.

☛ **Michel ANDRODIAS** rappelle le sinistre du lavoir en ce qui concerne la chute d'un arbre d'un tiers sur sa toiture il y a 2 ans et qui est en passe de se régler au vu de l'accord trouvé entre les deux experts à hauteur de 13000,00€.

Les travaux du futur dojo débutent ce lundi 24 juin, il s'agit d'un projet pilote porté par la Fédération Française de Judo

Les travaux de la route du Mas Chambon se poursuivent par la pose des glissières de sécurité.

Pour ce qui est du local technique de la salle polyvalente dont le chantier est en cours, actuellement en phase de pose des grilles, local gaz et semaine prochaine le bardage. Pour début juillet, le matériel technique stocké dans les box de location, pourra être transféré dans les placards définitifs avec dès lors, restitution desdits boxes.

M.ANDRODIAS indique enfin que le projet d'aménagement de l'entrée de ville en venant de Céret, et porté par la Communauté de Communes du Vallespir va démarrer prochainement pour un coût de 150.000,00€.

- ☛ **Rose-Marie OMS** informe du départ effectif à la retraite de madame Florence Mallet, directrice de l'école élémentaire laquelle sera remplacée par Madame Colomba Sanchez.
- ☛ **Martine MATHEU** confirme que le dispositif électoral demeurera en place dans la salle polyvalente entre les 2 tours des législatives du 30 juin et 7 juillet et en informera les associations qui avaient prévu de l'utiliser durant ce laps de temps.

Deux dates sont proposées pour le prochain forum des associations : 7 ou 14 septembre.

Au cours de sa présence au club canin lors du ring du 2 juin dernier, elle indique que la présidente de l'association l'a interpellée sur le caractère très dégradé du toit de leur siège qui nécessite une réfection totale. Le conseil municipal répond favorablement à la demande de devis pour en estimer le coût.

Elle rappelle que le 30 juin est le jour programmé pour la boucle Saintjeannaise mais que ce même jour a lieu le 1er tour des législatives : un repli au plan d'eau et au stade est validé tant en ce qu'il concerne le départ que l'arrivée. Il y a une conséquence sur le parking du plan d'eau qui deviendra gratuit pour les coureurs et participants jusqu'à 10h00 seulement.

Mme MATHEU précise qu'une fois le dojo livré en octobre prochain, il conviendra de déterminer les associations susceptibles d'être compatibles avec son utilisation.

Les dates des rifles doivent être entérinées entre les traditions catalanes et la pétanque bien que pour les traditions catalanes, les dates ont été validées pour 2024 lors d'une précédente séance.

Michel ANDRODIAS demande à Martine MATHEU de réfléchir aux associations qui ont besoin de stockage afin d'anticiper le rangement dans le nouveau local de la salle polyvalente.

☛ **André MISO** informe du vandalisme de deux éclairages publics rue de la briqueterie. Une plainte a été déposée et un devis demandé pour l'éclairage du stade qui est à ce jour hors service.

☛ **Régis GARCES** informe l'assemblée de très bons retours de la part de nombres d'utilisateurs s'agissant de la réfection du chemin du Mas Chambon.

☛ **Annette AICARDI** rappelle que jeudi prochain le bureau d'études mandaté par la CCVallespir proposera une restitution de ses conclusions à 18h00, sur les mobilités. Ce livrable permettra à l'intercommunalité de chiffrer les idées qui auront été proposées.

La réunion de la CLECT s'est tenue le mercredi 19 juin mais n'a pas donné lieu à un consensus sur les chiffres évoqués de la taxe de séjour. Une autre session est prévue courant juillet.

Mme AICARDI indique que la demande pour l'étude relative à l'appel à projet de désimperméabilisation de la cour d'école, a bien été déposée auprès du Département. Ces études sont totalement financées par le Conseil Départemental et permettent de souligner les différentes solutions possibles au regard de la situation.

☛ **Patrick CASADEVALL** informe l'Assemblée que la préparation de la saison estivale 2024 est achevée et que tout est calé pour bien débuter. Le téléski et l'exploitant des pédalos sont très satisfaits des travaux entrepris cet hiver.

Robert GARRABÉ souligne que 12 saisonniers ont été recrutés pour assurer au mieux la saison, lesquels occuperont des postes aussi divers que la ronde en vélo pour informer et sensibiliser les estivants, que pour l'encaissement au péage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35 minutes.

La Secrétaire

Martine MATHEU

Le Maire

Robert GARRABÉ

